



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008**

**L'an deux mille huit, le vingt et un mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique
sous la présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, Mme HAYOT Rachel, M. LAUNAY Marc, Mme GOGO Elisabeth, M. GAUTIER Daniel, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. FROMENTIN Stéphane, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, Mme MARESCHAL Virginie, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, M. GIRARD Emmanuel, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric, M. ARONDEL Guillaume.

Procuration : M. BITU David à M. BANSE Olivier

Secrétaire de séance : M. ARONDEL Guillaume

Date de convocation : 17 mars 2008

Date d'affichage : 28 mars 2008

En exercice : 23

- présents : 22

- Votants : 23

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal
- 2 Désignation d'un secrétaire de séance
3. Election du Maire,
4. Détermination du nombre des Adjoints,
5. Election des Adjoints,
6. Election des délégués dans les organismes extérieurs :
 - Communauté de Communes du Pays Granvillais : 6 titulaires, 3 suppléants
 - Syndicat Mixte d'Équipement Touristique : 1 titulaire
 - Syndicat Intercommunal du Camping de Donville-Granville : 5 titulaires, 2 suppléants
 - Syndicat Mixte d'Équipement du Littoral : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Syndicat Intercommunal du Logement de l'Agglomération Granvillaise : 2 titulaires et 1 suppléant
 - Syndicat Intercommunal d'Action Sociale : 3 titulaires et 1 suppléant
 - Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Bergerie : 3 titulaires et 3 suppléants
 - Comité Départemental d'Action Sociale : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise : 4 titulaires
7. Election au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
8. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire
9. Questions diverses

1-Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **LEGENDRE Jean-Michel**, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions, après avoir donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

GOGO Elisabeth	925 voix
GAUTIER Daniel	918 voix
BANSE Olivier	918 voix
LEGRIS Albane	916 voix
MAUNOURY Christian	915 voix
LAUNAY Jean-Paul	914 voix
FROMENTIN Stéphane	914 voix
BITU David	914 voix
LEMARQUAND Jean-Claude	912 voix
LECUIR Roland	908 voix
CHOLET Frédérique	906 voix
HAYOT Rachel	904 voix
DEBRAY Christine	904 voix
SOULARD Thomas	903 voix
MARESCHAL Virginie	901 voix
CAZAL Karine	900 voix
PEROT Philippe	898 voix
DI MASCIO Roberto	896 voix
LAUNAY Marc	895 voix
GIRARD Emmanuel	895 voix
BOUCEY Maryse	891 voix
GRIVEL Eric	890 voix
ARONDEL Guillaume	889 voix

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M ARONDEL Guillaume a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT)

3- Election du Maire

3-1 Présidence de l'Assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur LECUIR, a pris la présidence de l'assemblée (art. I 2122-8 du CGCT)

Le Président a dénombré 22 Conseillers présents, et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3-2 Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Messieurs SOULARD Thomas et PEROT Philippe.

3-3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a voté.

Il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code électoral sont sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins sont annexés dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'est pas acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a)Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
b) Votants :.....	23
c)Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	1
d)Suffrages exprimés (b-c) :.....	22
e)Majorité absolue :.....	12
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M LAUNAY Jean-Paul	19
M LECUIR Roland	3

Monsieur LAUNAY Jean-Paul a été proclamé Maire au 1^{er} tour et a été immédiatement installé.

Monsieur LAUNAY Jean-Paul remercie les électeurs pour leur confiance, remercie également Monsieur LEGENDRE Jean-Michel pour l'héritage transmis. Monsieur Jean-Paul LAUNAY sera le Maire de tous les donvillais.

Les premiers dossiers traités concerneront Prévithal, les écoles et les transports.

Monsieur Jean-Paul LAUNAY donne la parole à Monsieur LECUIR, qui remercie les précédents maires et rend hommage à Monsieur Romain ESNOUF qui s'est beaucoup investi pour la commune.

Monsieur LECUIR remercie également les électeurs, il regrette que davantage de ses colistiers n'aient pas été élus. Il sollicite deux postes d'adjoints pour représenter le vote des électeurs au sein du conseil, ainsi que 2 postes sur les 6 délégués de la Communauté de Communes du Pays Granvillais.

En réponse, Monsieur le Maire indique qu'il proposera des adjoints au sein de sa liste.

4-Détermination du nombre des Adjoints

Sous la présidence de Monsieur LAUNAY Jean-Paul élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L 2122-4, L 2122-7, et L 2122-7-1 du CGCT)

Le Président a indiqué qu'en application des articles L 2122-1, et L 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 6 adjoints au maire au maximum.

Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour, de 6 adjoints.

Vote : 19 pour
4 blancs

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune.

5- Election des adjoints

-Election du Premier adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- LECUIR Roland

- LEGRIS Albane

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Votants :	23
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	0
d) Suffrages exprimés (b-c) :	23
e) Majorité absolue :	
: 12	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M LECUIR Roland	4
Mme LEGRIS Albane	19

Mme LEGRIS Albane a été proclamée **Premier adjoint au Maire au 1^{er} tour de scrutin**, et immédiatement installée. Mme LEGRIS Albane est élue 1^{ère} adjointe, elle aura en charge les affaires scolaires, périscolaires, culturelles et le centre de loisirs.

Election du deuxième adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- CHOLET Frédérique
- LECUIR Roland

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Votants :	23
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	0
d) Suffrages exprimés (b-c) :	23
e) Majorité absolue :	
: 12	
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Mme CHOLET Frédérique	19
M. LECUIR Roland	4

Mme CHOLET Frédérique a été proclamée **2ème Adjoint au Maire au 1^{er} tour de scrutin** et immédiatement installée.

Mme CHOLET aura en charge les finances et les budgets.

Election du troisième adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- LECUIR Roland

- LEMARQUAND Jean-Claude

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Votants :	23
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	0
d) Suffrages exprimés (b-c) :	23
e) Majorité absolue :	12
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M LECUIR Roland	4
M. LEMARQUAND Jean-Claude	19

M. LEMARQUAND Jean-Claude est proclamé **troisième Adjoint au Maire** au 1^{er} tour du scrutin et immédiatement installé.

M. LEMARQUAND Jean-Claude est élu 3^{ème} adjoint en charge de l'environnement des travaux et de l'urbanisme.

Election du quatrième adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- BITU David

- LECUIR Roland

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Votants :	23
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	0
d) Suffrages exprimés (b-c) :	23
e) Majorité absolue :	12
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
M BITU David	19
M. LECUIR Roland	4

M. BITU David est proclamé **quatrième adjoint au Maire** au 1^{er} tour du scrutin et immédiatement installé.

M BITU David est élu 4^{ème} adjoint, en charge des affaires sociales et du logement.

Election du cinquième adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- HAYOT Rachel

-LECUIR Roland

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a)Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
b) Votants :.....	23
c)Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	0
d)Suffrages exprimés (b-c) :.....	23
e)Majorité absolue :.....	12
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
Mme HAYOT Rachel	19
M. LECUIR Roland	4

Mme HAYOT Rachel est proclamée **cinquième adjointe au Maire** au 1^{er} tour du scrutin et immédiatement installée.

Mme HAYOT est élue 5^{ème} adjointe, en charge de l'animation.

Election du sixième adjoint

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Sont candidats :

- LAUNAY Marc

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du 1^{er} tour de scrutin	
a)Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
b) Votants :.....	23
c)Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art l66 du code électoral) :	2
d)Suffrages exprimés (b-c) :.....	21
e)Majorité absolue :.....	11
Candidats	Nombre de suffrages obtenus
LAUNAY Marc	19
GOGO Elisabeth	2

M. LAUNAY Marc est proclamé **sixième Adjoint au Maire** au 1^{er} tour du scrutin et immédiatement installé.

M. LAUNAY Marc est élu 6^{ème} adjoint, en charge des sports, des associations et des salles.

Observations et réclamations

Aucune observation et aucune réclamation n'a été portée sur le procès-verbal suite à l'élection du Maire et des adjoints.

6-ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays Granvillais prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Granvillais.

Le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués et fait appel à candidature pour les fonctions de délégués titulaires et délégués suppléants dans le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Granvillais
sont candidats :

- Titulaires :
- BITU David
- CHOLET Frédérique
- HAYOT Rachel
- LEGRIS Albane
- LAUNAY Marc
- LAUNAY Jean-Paul
- GOGO Elisabeth
- LECUIR Roland
- GRIVEL Eric

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 23

majorité absolue :12

ont obtenu :

Titulaires :

BITU David : 19

CHOLET Frédérique : 19

HAYOT Rachel : 19

LEGRIS Albane : 19

LAUNAY Marc : 19

LAUNAY Jean-Paul : 19

GOGO Elisabeth : 4

LECUIR Roland : 4

GRIVEL Eric : 4

Sont élus **délégués titulaires** au Conseil de la **Communauté de Communes du Pays Granvillais** :

- BITU David
- CHOLET Frédérique
- HAYOT Rachel
- LEGRIS Albane
- LAUNAY Marc
- LAUNAY Jean-Paul

Sont candidats :

Suppléants :

- Debray Christine
- LEMARQUAND Jean-Claude
- PEROT Philippe
- GOGO Elisabeth
- LECUIR Roland
- GRIVEL Eric

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Votants : 23

Exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Suppléants :

- Debray Christine : 19
- LEMARQUAND Jean-Claude : 19
- PEROT Philippe : 19
- GOGO Elisabeth : 4
- LECUIR Roland : 4
- GRIVEL Eric : 4

Sont élus **délégués suppléants** au Conseil de la **Communauté de Communes du Pays Granvillais** :

- DEBRAY Christine
- LEMARQUAND Jean-Claude
- PEROT Philippe

ELECTION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il lui faut élire des délégués titulaires et des délégués suppléants pour représenter la commune de Donville les Bains dans plusieurs syndicats intercommunaux auxquels la commune de Donville les Bains est adhérente.

Il s'agit des syndicats suivants :

Syndicat Mixte d'Équipement Touristique : 1 titulaire

Syndicat intercommunal du Camping Donville-Granville : 5 titulaires, 2 suppléants

Syndicat Mixte d'Équipement du Littoral : 1 titulaire et 1 suppléant

Syndicat intercommunal du logement de l'agglomération granvillaise : 2 titulaires et 1 suppléant

Syndicat Intercommunal d'Action Sociale : 3 titulaires et 1 suppléant

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Bergerie : 3 titulaires et 3 suppléants

Comité Départemental d'Action Sociale : 1 titulaire et 1 suppléant

Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise : 4 titulaires

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection pour chacun de ces organismes.

Syndicat Mixte d'Équipement Touristique : 1 titulaire

Les statuts du **Syndicat Mixte d'Équipement Touristique** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 1 délégué titulaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ce délégué.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégué titulaire au Syndicat Mixte d'Équipement Touristique

- candidats aux fonctions de délégué titulaire :
- Roberto DI MASCIO

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 19

majorité absolue : 10

ont obtenu :

Délégué titulaire :

- Roberto DI MASCIO : 19

blancs : 4

Monsieur le Maire déclare élu délégué de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Mixte d'Équipement Touristique** :

Titulaire : Roberto DI MASCIO

Syndicat intercommunal du Camping Donville-Granville : 5 titulaires, 2 suppléants

Les statuts du Syndicat Intercommunal du Camping de Donville-Granville prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 5 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires au Syndicat intercommunal du Camping de Donville-Granville

- sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :
- DI MASCIO Roberto
- GIRARD Emmanuel
- LAUNAY Jean-Paul
- LAUNAY Marc
- PEROT Philippe
- GRIVEL Eric
- LECUIR Roland

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 23

majorité absolue : 12

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- DI MASCIO Roberto : 19
- GIRARD Emmanuel : 19
- LAUNAY Jean-Paul : 19
- LAUNAY Marc : 18
- PEROT Philippe : 18
- GRIVEL Eric : 4
- LECUIR Roland : 4

Monsieur le Maire déclare élus **délégués titulaires** de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Intercommunal du Camping de Donville-Granville** :

- 1- DI MASCIO Roberto
- 2- GIRARD Emmanuel
- 3- LAUNAY Jean-Paul
- 4- LAUNAY Marc
- 5- PEROT Philippe

sont candidats aux fonctions de délégué suppléant :

- FROMENTIN Stéphane
- LEGRIS Albane
- GRIVEL Eric
- LECUIR Roland

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 23

majorité absolue : 12

ont obtenu :

Délégués suppléants :

- FROMENTIN Stéphane : 19
- LEGRIS Albane : 19
- GRIVEL Eric : 4
- LECUIR Roland : 4

Monsieur le Maire déclare élus **délégués suppléants** de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Intercommunal du Camping de Donville-Granville** :

- FROMENTIN Stéphane
- LEGRIS Albane

Syndicat Mixte d'Équipement du Littoral : 1 titulaire et 1 suppléant

Les statuts du **Syndicat Mixte d'Équipement Littoral** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaire ou suppléant au Syndicat Mixte d'Équipement Littoral

- sont candidats aux fonctions de **délégué titulaire** :
- LAUNAY Marc

- sont candidats aux fonctions de **délégué suppléant** :
- LEMARQUAND Jean-Claude

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote sous réserve de clairement distinguer le titulaire du suppléant

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 19

Blancs : 4

majorité absolue : 10

ont obtenu :

Délégué titulaire :

- LAUNAY Marc : 19

Délégué suppléant :

-LEMARQUAND Jean-Claude : 19

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Mixte d'Équipement Littoral :**

Titulaire :

1- LAUNAY Marc

Suppléant :

1- LEMARQUAND Jean-Claude

Syndicat intercommunal du logement de l'agglomération granvillaise : 2 titulaires et 1 suppléant

Les statuts du Syndicat intercommunal du Logement de l'Agglomération Granvillaise prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires ou suppléant au Syndicat intercommunal du Logement de l'Agglomération Granvillaise

- **sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :**

- CAZAL Karine

- GAUTIER Daniel

- **sont candidats aux fonctions de délégué suppléant :**

- HAYOT Rachel

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote sous réserve de clairement distinguer les titulaires du suppléant

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 19

majorité absolue : 10

Blancs : 4

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- CAZAL Karine : 19

- GAUTIER Daniel : 19

Délégués suppléants :

- HAYOT Rachel : 19

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Intercommunal du Logement de l'Agglomération** Granvillaise :

Titulaires :

1- CAZAL Karine

2- GAUTIER Daniel

suppléant :

1-HAYOT Rachel

Syndicat Intercommunal d'Action Sociale : 3 titulaires et 1 suppléant

Les statuts du **Syndicat Intercommunal d'Action Sociale** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires ou suppléant au Syndicat Intercommunal d'Action Sociale.

- sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :

- BITU David

- DEBRAY Christine

- GAUTIER Daniel

- sont candidats aux fonctions de délégué suppléant :

- CAZAL Karine

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote sous réserve de clairement distinguer les titulaires du suppléant

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 22

exprimés : 19

Abstention : 1

Blancs : 2

Nul : 1

majorité absolue : 10

ont obtenu :

-Délégués titulaires :

- BITU David : 18

- DEBRAY Christine : 18

-GAUTIER Daniel : 18

Délégués suppléants :

- CAZAL Karine :17

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Intercommunal d'Action Sociale** :

Titulaires :

1- BITU David

2- DEBRAY Christine

3- GAUTIER Daniel

suppléant :

1- CAZAL Karine

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Bergerie : 3 titulaires et 3 suppléants

Les statuts du **Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Bergerie** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires et suppléant au Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la Bergerie.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur LECHEVALIER Gérard en qualité de délégué titulaire dans la mesure où il s'agit d'une personnalité qualifiée qui remplit des conditions d'éligibilité.

- sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :
- LECHEVALIER Gérard
- LAUNAY Jean-Paul
- DI MASCIO Roberto
- sont candidats aux fonctions de délégué suppléant :
- MAUNOURY Christian
- MARESCHAL Virginie
- SOULARD Thomas

Monsieur LECUIR annonce qu'il s'abstient de voter dans la mesure où Monsieur le Maire fait appel à un candidat extérieur au conseil Municipal.

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote sous réserve de clairement distinguer les titulaires du suppléant

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 22

exprimés : 20

abstention : 1

Blancs : 2

majorité absolue : 11

ont obtenu :

Titulaires :

-LECHEVALIER Gérard : 20

-LAUNAY Jean-Paul : 19

-DI MASCIO Roberto : 19

Suppléants :

- MAUNOURY Christian : 19

-MARESCHAL Virginie : 19

-SOULARD Thomas : 19

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Bergerie :**

Titulaires :

1- LECHEVALIER Gérard

2- LAUNAY Jean-Paul

3- DI MASCIO Roberto

Suppléants :

1- MAUNOURY Christian

2- MARESCHAL Virginie

3- SOULARD Thomas

Comité Départemental d'Action Sociale : 1 titulaire et 1 suppléant

Les statuts du **Comité Départemental d'Action Sociale** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires ou suppléant au Comité Départemental d'Action Sociale

- est candidat aux fonctions de délégué titulaire :
- BITU David

- est candidat aux fonctions de délégué suppléant :
- GAUTIER Daniel

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote sous réserve de clairement distinguer le titulaire du suppléant

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 19

Blancs : 4

majorité absolue : 10

ont obtenu :

- Titulaire :

- BITU David : 19

- Suppléant :

- GAUTIER Daniel : 19

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Comité Départemental d'Action Sociale:**

Titulaire :

1- BITU David

suppléant :

1- GAUTIER Daniel

Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise : 4 titulaires

Les statuts du **Syndicat Mixte d'assainissement de l'Agglomération Granvillaise** prévoient que la commune de Donville les Bains soit représentée par 4 délégués titulaires.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection de ces délégués.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les fonctions de délégués titulaires au Syndicat Mixte d'assainissement de l'Agglomération Granvillaise

- sont candidats aux fonctions de délégué titulaire :
- BANSE Olivier
- DI MASCIO Roberto
- LEMARQUAND Jean-Claude
- MAUNOURY Christian

Il est précisé qu'il est possible de porter les noms des candidats sur un même vote

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret uninominal à trois tours le cas échéant.

Monsieur le Maire proclame les résultats :

votants : 23

exprimés : 17

Blancs : 4

Nul : 2

majorité absolue : 9

ont obtenu :

Délégués titulaires :

- BANSE Olivier : 17

- DI MASCIO Roberto : 17

- LEMARQUAND Jean-Claude : 17

- MAUNOURY Christian : 17

Monsieur le Maire déclare élus délégués de la Commune de Donville les Bains dans le **Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise** :

Titulaires :

1- BANSE Olivier

2- DI MASCIO Roberto

3- LEMARQUAND Jean-Claude

4- MAUNOURY Christian

6-Election au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal dans la limite de sept membres élus en son sein par le conseil municipal et sept membres nommés par le Maire.

Par ailleurs, conformément à l'article 123-6 du Code de la Famille et de l'aide sociale : au nombre des membres nommés doivent figurer

- un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur le nombre de membres composant le conseil d'administration du C.C.A.S. de Donville les Bains.

Vote :

Pour : 19

Abstentions : 4

Le Conseil fixe le nombre de membres du Collège des élus municipaux dans le conseil d'Administration du C.C.A.S. à 4.

En conséquence, 4 membres seront nommés conformément à l'article 123-6 du Code la famille et de l'aide sociale.

Monsieur le Maire fait appel à candidature et invite les listes de candidats à se faire connaître afin d'élire les membres du collège des élus municipaux dans le conseil d'administration du C.C.A.S..

Une seule liste est présentée :

BITU david, GAUTIER Daniel, DEBRAY Christine, LEGRIS Albane

Monsieur le Maire fait procéder au vote à scrutin secret :

votants : 23

votes exprimés : 19

blancs : 4

Ont obtenu :

BITU David : 19

GAUTIER Daniel : 18

DEBRAY Christine : 19

LEGRIS Albane : 19

BANSE Olivier : 1

Monsieur le Maire déclare élus membres du collège des élus municipaux dans le conseil d'administration du CCAS :

David BITU, GAUTIER Daniel, DEBRAY Christine, LEGRIS Albane

8- DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-22, modifié, du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés en procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Le conseil émet un avis favorable.

Vote :

Pour : 19

Abstentions : 4

9- Questions diverses

Monsieur le Maire précise qu'une réunion ultérieure aura lieu pour voter la constitution des commissions municipales.

La séance est levée à 22h25

Fait à Donville les Bains, le 26 mars 2008

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Guillaume ARONDEL

Jean-Paul LAUNAY